

<https://snetap-fsu.fr/Poste-de-CPE-de-Ribemont-le.html>



Poste de CPE de Ribemont : le ministre bafoue les statuts !

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail -



Date de mise en ligne : lundi 12 mars 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis la parution (pendant les vacances de Noël !) de [la note de service sur le mouvement](#) qui nous a permis de constater la volonté du Ministère de supprimer (en le transformant en poste de proviseur-adjoint du [LPA](#) de la Haute Somme) le poste de [CPE](#) du site de Ribemont de ce LPA, les élus catégoriels et paritaires, appuyés par le Bureau national, n'ont cessé d'[interpeller la DGER et le Ministère](#).

Cette suppression, si elle devait se confirmer, créerait un précédent inacceptable au sein de notre Enseignement Agricole Public, à savoir qu'**un établissement accueillant des élèves n'aurait pas de CPE** comme si ces élèves n'avaient pas les mêmes demandes et les mêmes besoins en terme d'écoute et d'accompagnement, de vie scolaire, que les élèves de tous les autres établissements du territoire !

Par ailleurs la [réponse](#) apportée jusqu'à présent par notre Ministère (et même par notre Ministre !) à **savoir que ce « fameux » proviseur-adjoint assurerait également les fonctions de CPE** (cf la réaction des collègues proviseurs dans leur [courrier](#) du 8 mars), relève d'un tel **mépris pour le travail de ces catégories de personnels** qu'elle nous encourage à **tout mettre en œuvre pour obtenir le rétablissement de ce poste !**

- Courrier envoyé au Ministre suite à la parution de la note de service :

12-01-09_Courrier_Poste_CPE

- Réponse du Ministre :

12-02-10-Courrier_Ministre_CPE

- Courrier des représentants du SNETAP-[FSU](#) à la [CCP](#) des personnels de direction envoyé au Ministre suite à sa réponse :



12-03-08_Courrier_CPE